



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 1471

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, si le Gouvernement envisage effectivement la reprise des essais nucleaires, a deux mois de l'echance du moratoire observe depuis avril 1992 par la France, a l'instar des Etats-Unis et de la Russie. Il lui demande s'il envisage d'en informer effectivement et prioritairement la representation nationale, compte tenu de ce que des informations ont ete rendues publiques, notamment par l'administrateur general du Commissariat a l'energie atomique (CEA), ce qui semble justifier sinon un debat, au moins une information ministerielle.

Texte de la réponse

Le 4 juillet, le President de la Republique et le Premier ministre ont fait connaitre que la suspension des essais nucleaires francais etait reconduite pour une duree indeterminee. Par ailleurs, la France se declare favorable a la fois a la prorogation illimitee en 1995 du traite de non-proliferation nucleaire et a un traite d'interdiction complete des essais, a condition qu'il soit universel et verifiable. Elle s'est dotee d'un armement nucleaire de haut niveau de fiabilite et de securite, dimensionne au niveau strictement necessaire suivant un principe de suffisance qu'elle est le seul Etat a avoir inscrit dans sa doctrine. Elle reste soucieuse de veiller a ce que sa capacite de dissuasion soit preservee face aux progres eventuels de la technologie. A cet egard, il revient au groupe d'experts nomme le 15 juillet, et place sous la presidence du chef d'etat-major des armees, de se prononcer sur les consequences de la suspension des essais sur notre armement nucleaire. Il appartiendra aux hauts responsables, apres examen du rapport du groupe d'experts, de prendre les decisions necessaires pour que la force de dissuasion francaise demeure le fondement de notre politique de defense.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1471

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1478

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2545